

CAISSE DES ECOLES DE CILAOS

EXTRAIT DE DELIBERATION
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 02 DECEMBRE 2025

AFFAIRE N° 1 :

**APPROBATION DU CONTENU DE LA REDACTION DU
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
CAISSE DES ECOLES EN DATE DU 01 SEPTEMBRE
2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le mardi 02 décembre à neuf heures trente, la **CAISSE DES ECOLES** de la Commune de CILAOS, légalement convoquée, s'est réunie dans la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de *Monsieur Jacques TECHER, Président de la Caisse des écoles.*

Le Président certifie que :

Le nombre de membres
en exercice est de **08**

Le nombre de membres
présents est de **05**

La convocation a été envoyée le
26 novembre 2025

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques **TECHER**, PRÉSIDENT
Madame Annie **HOARAU**, MEMBRE ELU
Monsieur Frédéric **SEGART**, MEMBRE ELU
Madame Cyndie **TECHER**, REPRESENTANTE DE LA
PREFECTURE
Madame Emmanuelle **SCHMITT**, REPRESENTANTE DE
L'INSPECTION

ETAIT EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE :

Madame Marilynne **PAYET**, représentée par Monsieur Frédéric
SEGART

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur François **GENLINSO**, SOCIETAIRE ELU
Madame Lys Marie **TURPIN**, SOCIETAIRE ELU

LE PRÉSIDENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric SEGART



**AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DU CONTENU DE LA REDACTION DU
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE
DES ECOLES EN DATE DU 01 SEPTEMBRE 2025**

L'assemblée est appelée à approuver le procès verbal des délibérations du Conseil d'administration du 01 septembre 2025.

Le document est joint.

Le Conseil d'administration de la caisse des écoles décide, **à l'unanimité :**

☞ **D'approuver** le contenu de la rédaction du procès verbal des délibérations du Conseil d'administration du 01 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous Préfet de SAINT PIERRE pour contrôle.



~~POUR EXTRAIT~~

Le Président
de la Caisse des écoles
Jacques TECHER

Identifiant : 974-219740248-20251202-1_02122025_CDÉ-DE

Numéro d'acte : 12797407

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le 02 décembre 2025